

Communiqué

Les acteurs de la filière du diagnostic immobilier et du repérage amiante, tous unis face à la crise.

Pour prévenir la propagation du virus Covid-19 et en application des mesures de confinement strictes imposées par le gouvernement, les professionnels du diagnostic immobilier, du prélèvement de l'air et de l'analyse souscrivent sans réserve à l'appel du Président de la République et ont décidé de cesser toutes les missions et interventions devant être réalisées en site occupé, chez des particuliers ou sur des chantiers non sécurisés à l'exception des interventions urgentes liées à une situation exceptionnelle.

Naturellement, notre profession est confrontée à une baisse très significative des commandes clients de particuliers (confinés chez eux) et de professionnels (transactions immobilières au ralenti, petits et gros travaux reportés, démolitions d'immeubles rendues complexes).

Elle fait également face au ralentissement de son écosystème lié à sa sécurisation (transporteurs, laboratoires d'analyses), sans compter l'absence d'équipements de protections individuelles et d'un usage habituel impératif dans nos missions, en application du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 portant réquisition des masques FFP3 notamment.

Cette situation met l'ensemble des acteurs en incapacité de garantir une mission exhaustive sans risque d'être porteur involontaire et massif de la propagation du virus, en passant de site en site.

Néanmoins, pour ne pas ajouter à la guerre sanitaire, une destruction économique sans précédent, la profession, en cohésion avec l'ensemble des acteurs de la filière du diagnostic immobilier (laboratoires d'analyses) détermine, en ce moment, quelles seront les process stricts à mettre en œuvre afin de re-modéliser nos activités par type de diagnostics, de clientèle, de zones géographiques et de modalités d'intervention, actuellement et dès le retour des commandes.

L'aide à l'évaluation des risques est notre principale compétence et nous sommes prêts à travailler aux côtés de nos clients à l'élaboration de protocoles adaptés à la crise sanitaire que nous traversons. En relation avec les directions techniques et les comités sociaux économiques (CSE), nos entreprises étudient la mise en place de ces protocoles sûrs et sécuritaires respectant les gestes barrières que nous soumettrons aux pouvoirs publics.

Dans cette dynamique, il est fondamental que l'administration accompagne ces efforts par la prise en charge du chômage partiel de nos salariés et que l'ensemble de la profession, en majorité des micro-entreprises, des indépendants et des PME, soit indemnisé.

Nos entreprises sont jeunes et dynamiques mais restent très fragiles économiquement. Et la non prise en compte du chômage partiel pourrait conduire à la défaillance de l'ensemble de la filière et mettre à l'arrêt le marché de l'immobilier et de la construction.

Notre profession est solidaire des actions mises en œuvre pour limiter la propagation du virus. Nous restons ainsi pleinement mobilisés et unis pour faire face aux enjeux cruciaux et pérenniser notre profession dans l'intérêt de tous nos concitoyens.

